

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Lundi 4 Février à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 28 Janvier, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM.VITALI, MARY, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, Mme SUSINI Claire, M. COMBARET, M. TOMI, Mme SUSINI BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	Mme PASQUALAGGI
Mme FIESCHI DI GRAZZIA	à	Mme SUSINI BIAGGI
Mme FERRI PISANI	à	M. DIGIACOMI
M. AMIDEI	à	M. LE MAIRE
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI

Etaient absents :

Mme GUIDICELLI, Adjointe au Maire, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, M. BERNARDI, Mme CURCIO, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. D'ORAZIO, RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45
Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 29
Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 4 Février 2013

Délibération N°2013 / 40

Programmation Cinématographique à l'Espace Diamant.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La Ville d'Ajaccio propose depuis 2010 à l'Espace Diamant une programmation cinématographique régulière de qualité. Actuellement équipé d'un appareil de projection en 35 mm et d'un système Dolby stéréo, ce lieu bénéficie d'un agrément du Centre National de la Cinématographie autorisant l'exploitation de cette salle dans le domaine de l'audiovisuel et du cinéma. Afin de pouvoir maintenir et développer cette programmation cinématographique la Ville a décidé par délibération n°2012-223 du 4 octobre 2012 de se doter d'un système de projection et de sonorisation en mode numérique. Cet achat doit intervenir dans le courant de l'exercice 2013 et permettra notamment d'accéder à la programmation de films qui très majoritairement aujourd'hui sont exclusivement proposés sous la forme numérique.

En 2013 la programmation cinématographique municipale de l'Espace Diamant proposera :

Une programmation hebdomadaire de films de type Art et Essai, ou d'auteurs ainsi que des soirées thématiques.

Dans le cadre de cette programmation régulière un partenariat en cours avec l'association Studio Animation sera poursuivi en 2013 dans l'attente de la numérisation de la salle par la passation d'un avenant. Ce partenariat assure la collaboration de l'association Studio Animation à l'élaboration de la programmation. Cette collaboration sera réétudiée avec la mise en place du mode numérique.

Par ailleurs il est proposé d'établir un nouveau partenariat avec la Cinémathèque de Corse, mémoire audiovisuelle de la Corse qui a pour mission de collecter et sauvegarder les témoignages cinématographiques du passé et de constituer pour demain une mémoire du présent sous la forme d'un « Dépôt légal » des œuvres produites en région Corse :

Dans le cadre de ce partenariat des séances seront programmées à l'espace Diamant, séances qui pourront s'appuyer sur la thématique « Patrimoniaire » pour des fictions, des documentaires ou des images d'amateurs, sur la thématique « Jeunesse » pour des films destinés au jeune public, « Evènementielle » pour la projection débat de films entrant dans le cadre d'une manifestation ou d'un hommage et pouvant se dérouler en présence d'invités, et sur la thématique « A caractère insulaire » pour la valorisation de la production audiovisuelle et cinématographique corse (en présence éventuellement d'invités). Une convention définira le cadre de cette collaboration.

D'autre part, la Ville pourra éventuellement faire appel à la « Cinémathèque itinérante » pour organiser des projections en plein air, dans différents lieux de la ville et notamment au sein des différents quartiers pour la diffusion d'une sélection d'œuvres représentatives (hors convention) durant la saison estivale.

Les dispositifs d'éducation à l'image « Ecole et cinéma », « Collège au cinéma » et « Lycée au cinéma ».

Ces opérations qui reposent sur un partenariat avec l'Education Nationale permettent d'accueillir régulièrement les élèves, collégiens et lycéens ainsi que leurs enseignants dans le cadre du temps scolaire. Les dispositifs « Ecole et cinéma » et « Collège au cinéma » sont soutenus par la Collectivité Territoriale de Corse via une participation financière. Ces dispositifs sont mis en place au travers une convention tripartite Ville d'Ajaccio / Studio Cinéma / La Corse & le Cinéma, renouvelée par tacite reconduction.

- **Des projections qui illustreront ou seront le sujet de conférences-débats**
- **Un cycle de documentaires en partenariat avec l'association Corsica.doc et d'autres soirées thématiques en partenariat avec les associations organisant des festivals cinématographiques**
- **Des projections en partenariat avec Via Stella**

En sus de la programmation cinématographique municipale le cinéma de l'espace Diamant accueille des manifestations cinématographiques organisées par des partenaires associatifs : Corsica.doc (Documentaires), Latinità (Cinéma espagnol), Ciné 2000 (ciné passion et Journée montagne), Kalinka-Machja (Cinéma russe), Association des Anciens Combattants de la Résistance (Cinéma et Histoire) ...

En mettant à la disposition de ces associations l'Espace Diamant la Ville leur apporte son soutien, permettant ainsi à un public ajaccien toujours très nombreux d'avoir accès à une offre cinématographique diversifiée.

Les crédits disponibles seront proposés à l'inscription du Budget Primitif 2013, Article 6232, Chapitre 11, Fonction 33, Enveloppe 12646.

Les recettes afférentes seront proposées à l'inscription du Budget Primitif 2013, Article 7062, Chapitre 70, Fonction 33, Enveloppe 13769.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver la programmation cinématographique de l'Espace Diamant
D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs et à passer tous contrats relatifs à l'ensemble de cette proposition.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL Où l'exposé de Monsieur le Maire, Et après en avoir délibéré

Vu La Loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée portant Droit et Liberté des Communes,
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu la Loi d'orientation du 92.125 du 6 février 1992,
Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission Municipale compétente en date du 1^{er} février 2013,

APPROUVE A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

La programmation cinématographique 2013 de l'espace Diamant, telle qu'exposée ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire

A signer tous actes administratifs et à passer tous contrats relatifs à l'ensemble de cette proposition.

DIT

Que les crédits seront proposés à l'inscription du BP 2013, Article 6232, Chapitre 11, Fonction 33, Enveloppe 12646.

Que les recettes correspondantes seront proposées à l'inscription du Budget Primitif 2013, Article 7062, Chapitre 70, Fonction 33, Enveloppe 13769.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait à Ajaccio les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130204-2013_40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2013